

édité par les communistes
du 10^{ème} arrondissement
6 rue de La Grange-aux-Belles
75010 Paris
tél: 01 48 24 11 88
fax: 01 48 24 11 83
mail: pcfparis10@gmail.com

à Paris^e

NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2011

HÉBERGEMENT D'URGENCE

à la veille de l'hiver le gouvernement réduit les financements

Le gouvernement a décidé, en juin dernier, de réduire de 30 % le budget dédié à l'hébergement d'urgence. Cette mesure a entraîné, à Paris, la suppression de 3 500 nuitées et la fermeture du centre d'hébergement d'urgence Yves Garrel, le seul centre réservé aux femmes, alors que tous les hébergements sont saturés et qu'il manque 13 000 places d'accueil en Île-de-France. Cette situation a provoqué un vif mouvement de protestation des personnels du SAMU social de Paris (organisme financé à 92 % par l'État) et la démission de son président, Xavier Emmanuelli.

Lors de la séance du Conseil de Paris des 26 et 27 septembre derniers, Ian Brossat, président du groupe communiste, a rappelé les propos du candidat Sarkozy prononcés en 2006 : « Je veux, si je suis élu, que d'ici 2 ans plus personne ne soit obligé de dormir sur le trottoir et d'y mourir de froid ».

Malheureusement, le nombre de personnes sans domicile personnel est passé à 700 000 en France (dont plus de 100 000 à la rue) et le nombre de décès dans la rue a doublé entre 2006 et 2010. Dans le 10^{ème}, nous constatons quotidiennement cette dégradation de la situation, avec de nombreux SDF autour des gares et la présence des exilés auxquels un accueil décent n'est toujours pas assuré pour tous, en particulier pour les mineurs.

Dans un tel contexte, les élus communistes ont pleinement approuvé la décision du Département de Paris de verser au SAMU une subvention exceptionnelle de 300 000 €.



l'un des nombreux rassemblements organisés par le PCF pour obtenir des capacités supplémentaires d'hébergement

POUR SORTIR DE LA CRISE quelles solutions ?

Examinons les causes de la crise. Les recettes manquent car le gouvernement épargne les plus riches et les spéculateurs. Le partage des richesses entre les salaires et les profits est passé de 70%/30% à 60%/40% en 30 ans : **soit 200 milliards d'euros par an perdus au profit du capital.**

Cela a eu pour conséquence de réduire le pouvoir d'achat des salariés et la croissance, mais aussi de diminuer les recettes de l'État et de creuser un déficit. Auparavant, pour faire face à un déficit, l'État pouvait emprunter directement et sans intérêt auprès de la Banque centrale. Cette possibilité a été interdite au profit de l'emprunt sur les seuls marchés financiers qui **sont « gavés » grâce à la dette publique.** Les dettes publiques ont alors augmenté à cause des intérêts élevés et se sont littéralement envolées lorsque les États ont secouru en 2008/2009 les banques privées, elles-mêmes endettées à cause de leurs pratiques spéculatives à hauts risques.

On voit que les mesures d'austérité ne sont pas une solution. Pire, elles aggravent le problème en réduisant encore les recettes de l'État.

C'est donc aux fondements de ce système qu'il faut s'attaquer : il faut une réforme de la fiscalité, pour accroître les recettes des impôts, faire reculer les inégalités et dégager des ressources immédiates pour la protection sociale et la lutte contre la destruction d'emploi ; déterminer la part non légitime de la dette (le sauvetage d'intérêts privés sans contrepartie) et décider de ne pas rembourser cette partie ; redonner aux États la possibilité d'emprunter lorsqu'ils en auront besoin auprès de la Banque centrale européenne sans payer d'intérêt.

Nous vous invitons à venir en débattre avec nous à l'occasion des campagnes présidentielle et législatives, à découvrir le détail des propositions du Front de Gauche et à participer à leur enrichissement et leur diffusion.

Dante Bassino, syndicaliste enseignant et militant du PCF 10^{ème}



crime d'État

Dans son vœu défendu le 17 octobre dernier, Alain Lhostis a demandé que le maire de Paris interpelle le gouvernement pour que le travail de mémoire soit engagé sans entrave.

Il a demandé également que la ville de Paris poursuive son action mémorielle en apposant de nouvelles plaques dans les lieux les plus symboliques du 17 octobre 1961 et en éditant une brochure reprenant les événements marquants de la guerre d'Algérie dans la capitale.

Ce vœu a été adopté par les élus de gauche, Verts et une élue centriste. La droite a voté contre.



extraits de l'intervention d'Alain Lhostis lors de la présentation de son vœu à la séance du Conseil de Paris

« Le 17 octobre, à l'appel des dirigeants des forces de libération du peuple algérien et alors que des pourparlers sont engagés entre ceux-ci et le gouvernement, une manifestation pacifique de dizaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants se déploie dans Paris [...].

Avec l'autorisation, voire l'encouragement d'une partie de la haute hiérarchie policière, notamment du Préfet de Police collaborationniste Papon, les forces de police se livrent à une terrible chasse à l'homme [...] le gouvernement reconnaissant trois victimes [...], alors qu'aujourd'hui, pour cette seule journée du 17 octobre 1961, plus personne ne conteste le chiffre minimum de 50 dont une grande partie jetés à la Seine, [...] des historiens avancent le chiffre de plus de 200 morts.

Il a fallu attendre [...] 2001 pour que la Ville de Paris, avec son nouveau maire Bertrand Delanoë, accomplisse le premier acte permanent de mémoire avec l'apposition d'une plaque au Pont Saint-Michel.

Le gouvernement doit ouvrir aux historiens toutes les archives [...] pour faire émerger la vérité sur un massacre dont la responsabilité incombe à l'État français qui a [...] incontestablement couvert ce « massacre », mot employé par le substitut du procureur au procès Papon [...].

Ces familles qui ont perdu un père, un fils, une sœur, un frère [...] ont droit par respect à cette vérité sur leur proche jamais revenu(e) d'une manifestation pacifique. »

DONNER LE NOM DE Catherine Lagatu À UN ÉQUIPEMENT PUBLIC DU 10ÈME

Catherine Lagatu est née en 1919 dans le Finistère. Elle y fut institutrice de 1941 à 1950, puis elle vint en région parisienne où elle enseigna à Paris 10ème, dans un collège du quai de Jemmapes.

Très rapidement, Catherine s'est engagée dans les combats pour la liberté et le progrès social. En 1944, elle appartient au mouvement de Résistance Libération Nord. Elle adhère au Parti communiste français en 1946.

En 1953, elle est présentée aux élections municipales, sur la liste communiste, dans le septième secteur, c'est-à-dire les 3ème, 4ème et 10ème arrondissements. En 1954, après le décès d'Alban Satragne, élu communiste du 10ème, elle devient conseillère de Paris. Elle est réélue de 1959 à 1965. Elle fut aussi à plusieurs reprises la candidate du Parti communiste lors des élections législatives dans le 10ème



arrondissement et celle de toute la gauche lors des seconds tours de ces élections. Puis elle est élue au Sénat de 1968 à 1977.

Il faut ajouter que la République, reconnaissant ses mérites, lui décerna la Légion d'honneur.

C'était une élue proche des gens, pleine d'humanité. Dans le 10ème arrondissement, le Parti communiste représentait à cette époque un quart des électeurs. Mais le rayonnement de Catherine allait bien au-delà d'un simple aspect électoral. Même ses adversaires politiques la respectaient.

Elle défendit de multiples propositions à l'Hôtel de ville. C'est ainsi que de nombreux équipements publics lui doivent d'exister dans le 10ème arrondissement. On pense à l'école Parmentier avec la piscine attenante ou à la maison de jeunes Château Landon ou encore à son action pour la réalisation de la poste centrale du 10ème.

Alain Lhostis a présenté un vœu lors de la séance du conseil d'arrondissement du 3 novembre proposant que le nom de Catherine Lagatu soit donné à un équipement public du 10ème. Ce vœu a été adopté. Cet équipement pourrait-être la piscine Parmentier.

REHABILITATION DU QUARTIER STE MARTHE-JEAN MOINON

40 ans de mobilisation citoyenne

Le 24 septembre dernier, au restaurant Barak, les communistes et leurs élus ont invité les habitants du quartier Ste Marthe-Jean Moinon au vernissage de l'exposition retraçant près de 40 années de mobilisation qui ont permis d'obtenir la réhabilitation de leur quartier. Une occasion pour rendre un hommage à plusieurs militants et militantes communistes dont certains sont aujourd'hui disparus et qui ont été les animateurs de cette longue bataille.

Aujourd'hui encore, la mobilisation pour maintenir une mixité sociale dans le quartier est nécessaire. Alain Lhostis et Marie-Thérèse Eychart ont déposé, lors du Conseil d'arrondissement du 5 mai dernier, un vœu demandant à la ville d'exercer une vigilance particulière sur les ventes éventuelles de la SIN, propriétaire historique de nombreux lots. Exigence justifiée par le niveau des investissements publics (70 %) engagés dans la réhabilitation de ce quartier.

Ils se réjouissent du vote adopté par le Conseil d'arrondissement du 10 octobre dernier qui vient de décider d'exercer un droit de préemption renforcé (possibilité pour la ville d'achat prioritaire de lots) sur les rues Jean Moinon, Ste



le jour du vernissage, Jean-Pierre Leroux présentant l'exposition en présence d'Alain Lhostis et de deux militantes, Ida Péréda et Chantal Rey, impliquées dans la bataille de la réhabilitation

Marthe et 34 à 38 Sambre et Meuse. Un moyen de renforcer la lutte contre la spéculation galopante dans ce quartier.

REFUS DU LICENCIEMENT DE JOANNY un salarié de Franprix

L'inspection du travail a refusé, fin septembre, le licenciement de Joanny. La direction du magasin Franprix situé au 12 bd Magenta harcelait Joanny, avec l'objectif de le licencier, depuis qu'il s'était battu pour obtenir la tenue d'élections des délégués du personnel. Franprix a dû le réintégrer et lui payer les salaires que la direction lui avait retenus. Une victoire due à la détermination de Joanny et au large soutien dont il a bénéficié.

Joanny, lors d'un rassemblement de solidarité organisé en septembre devant le magasin Franprix



PETITE ENFANCE

harmonisation des critères d'attribution et respect de la laïcité

Un nouveau règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance a été voté dans tous les arrondissements avant de l'être à la séance du Conseil de Paris des 17 et 18 octobre dernier. Il a donné lieu à une importante concertation avec les élus, les syndicats et les professionnels.

Le résultat de ce travail n'est pas anodin. S'il actualise une situation qui avait évolué en prenant en compte désormais les crèches familiales, le multi-accueil, les haltes garderies ou le conseil des parents (qui existe dans certains arrondissements comme le 10ème), il va bien au-delà. Ce règlement permettra d'améliorer l'accueil, d'une part, en favorisant l'unification des pratiques des professionnel(le)s et, d'autre part, en

créant un contrat d'accueil signé par les familles et les responsables d'établissements qui tient compte des souhaits de la famille. Ainsi, pour renforcer l'équité dans les conditions d'attribution des places, la définition des critères d'attribution s'appuie sur 4 priorités : favoriser la conciliation avec la vie professionnelle, la mixité sociale, la mixité d'accueil et la simplification de la vie des familles.

Par ailleurs, en faisant référence explicitement à la charte de la laïcité dans les services publics, il rappelle l'obligation du principe de laïcité pour tous, professionnels et parents. Cette exigence de laïcité avait, entre autres, été réclamée par les élus communistes quand avait été mis au point le nouveau contrat de la Mairie de Paris avec les structures associatives.

C'est sur cette base, approuvée en Conseil d'arrondissement, que la mairie du 10ème a élaboré des critères précis d'attribution après une large concertation. Marie Thérèse Eychart, adjointe communiste au maire chargée de la Petite enfance, a porté ce dossier avec l'objectif de renforcer la transparence et l'égalité d'accès.

*vous souhaitez réagir
donner votre avis
faire des suggestions
travailler avec nous
sur l'une des questions
abordées ici, ou une autre
contactez-nous
par le moyen de votre choix
(voir coordonnées page 1)*

178 lettres de candidatures remises à la direction

Le 11 octobre dernier, la CGT a organisé un rassemblement, devant le siège de la direction SNCF Paris-Nord, afin de déposer 178 lettres de candidatures. En effet, suite à la bataille menée autour du budget 2011 et face à la forte mobilisation des cheminots, la direction de la SNCF s'était engagée en juin 2011 à 1 000 embauches supplémentaires. Mais les engagements n'ont pas été tenus, la SNCF prétextant qu'elle ne parvenait pas à trouver des candidats pour les postes recherchés.

Face à cette situation, la CGT a décidé d'ouvrir des « bureaux d'embauche » dans les gares ou devant les agences Pôle Emploi (dans le 10ème rue Vicq d'Azir, le 28 septembre dernier). Une démarche réussie, puisqu'elle a permis de recenser 178 candidats intéressés qui ont posé leur candidature à l'un des emplois recherchés par la SNCF (dans les secteurs tels que la maintenance du matériel roulant, l'entretien des infrastructures...).

La direction Paris Nord a promis d'examiner l'ensemble de ces candidatures et de les transmettre aux différents



à l'initiative de la CGT, rassemblement le 11 octobre dernier dans le hall d'entrée de la direction SNCF Paris-Nord pour remettre les lettres de candidatures

établissements de la région où des besoins de personnels supplémentaires se font sentir. Une démarche qui sera suivie de près par la CGT.

SALAH HAMOURI DOIT ÊTRE LIBÉRÉ aussi !



Lors de la séance du Conseil de Paris du 18 octobre 2011, Alain Lhostis, au nom du groupe communiste, s'est réjoui de la libération du soldat franco israélien Gilad Shalit et de celle des 477 premiers sur 1027 (dont 27 femmes) prisonniers palestiniens. Il a cependant rappelé que plusieurs milliers d'entre eux (et elles) étaient encore retenus dans les prisons militaires israéliennes avec un régime très dur, aggravé ces temps derniers.

Une nouvelle fois, il a présenté un vœu demandant la libération de Salah Hamouri, jeune franco-palestinien condamné sans preuves par un tribunal militaire israélien. Sa condamnation à sept ans de prison qu'il aura accomplie sans aucune remise de peine, devrait amener sa libération le 28 novembre 2011. Or, une nouvelle loi, dite loi « Shalit », stipule que, pour les tribunaux militaires, l'année administrative étant de 345 jours, 20 jours par année de prison peuvent être rajoutés au moment de la libération de prisonniers palestiniens. À l'injustice, on rajoute l'odieux !

Lors du Conseil de Paris de septembre dernier, sur proposition du groupe communiste, la majorité de gauche avait voté un vœu rappelant son soutien à Salah Hamouri et se déclarant prête à le recevoir à l'Hôtel de Ville dès sa libération.

Devant la menace d'un report injustifié de sa libération, Alain Lhostis a soumis le vœu que le Conseil de Paris interpelle le ministre des Affaires étrangères et lui demande d'intervenir fermement auprès des autorités israéliennes pour que Salah Hamouri soit bien libéré le 28 novembre prochain, sans un seul jour de prison supplémentaire.

Vœu qui a été adopté par la majorité de gauche du Conseil de Paris.



RESTAURATION SCOLAIRE

favoriser les circuits courts d'approvisionnement

Lors de l'adoption de son plan *Climat* en octobre 2007, la ville de Paris s'était fixée l'objectif d'intégrer, dans ses restaurants collectifs, des produits issus de l'agriculture biologique et de proximité à hauteur de 20 % en 2010. Bien que cet objectif n'ait pas été atteint en 2010, elle vient de réactualiser son ambition en proposant pour 2014 d'atteindre 30% d'alimentation durable (Bio, labélisée, de proximité).

Un vrai défi dans le contexte actuel : en France, seulement 2,9 % des surfaces cultivées le sont en Bio. Pour répondre à la demande en légère progression, près de la moitié des produits Bio consommés l'an passé ont été importés, au prix d'un bilan carbone désastreux pour l'environnement. Avec des situations paradoxales inacceptables : par exemple, on importe du Maroc des tomates Bio qui sont produites en utilisant l'eau des nappes phréatiques fossiles de ce pays (il faut 100 litres d'eau pour produire 1 kg de tomates !).

Afin que les engagements pris par la ville soient tenus, lan Brossat, président du groupe communiste, a présenté, lors de la séance du Conseil de Paris des 26 27 septembre, un vœu demandant l'accélération de la mise en place des dispositifs annoncés : soutien aux circuits courts de vente directe sans passer par la grande distribution, lancement d'une plateforme d'approvisionnement en produits Bio et labélisés regroupant des petits producteurs de la région, aides à l'installation d'exploitations « agriculture durable » sur les aires de captages d'eau alimentant Paris... Le vœu a été adopté.